

Image not found or type unknown



Le partage judiciaire

Par **Cooper59**, le **27/06/2019** à **08:03**

Notre maison à été vendue avant le divorce et l'argent est bloqué chez le notaire . Mon ex mari
suivre au divorce a demande un partage judiciaire car il a eu un heritage (durant notre union).
Nous avions fait une assurance vie , la même somme chacun (sur l'héritage de ses parents ..).
La banque a établie une assurance vie pour monsieur en indiquant ..sur fond propre.rnSur
mon document il est noté que l'argent est de fonds commun.. rnEst ce que mon ex peut me
réclamer cet argent, sachant que le partage judiciaire chez le notaire n' a abouti à aucun
accord et donc un pv a été établi et donc l'affaire est revue par les tribunaux .rnMerci rn